



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2021

Nombre de membres composant le Conseil : 29
Présents : 23
Absents : 6
Pouvoirs : 4

L'an 2021, le mercredi 17 mars, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique Salle du conseil, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 08 mars 2021.

Sont présents : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO Julien BONINO, Roxane TIBALDI, Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Absents donnant pouvoir :

MANDANT	MANDATAIRE
Gerard BERAUDIER	Philippe PIGNET
Roxane TIBALDI	Julien BONINO
Stéphanie COLENO	Nadine POURCIN
Paula EIDENWEIL	Dimitri FARRO

Absents excusés sans procuration : Marie DUCHER _ Jordan RISSO

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, l'assemblée désigne, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme AZARD et M. CASTAGNE sont désignés pour remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame le Maire, la séance est ouverte à 18h35

Mme le Maire présente et accueille Mme Zoulikha LAMALAM , nouvelle élue au conseil municipal, suite à la démission de M. Fabian MATHURIN, et lui souhaite la bienvenue.

*Arrivée de M. ALLEGRINI à 18h43

01 Demande de séance à huis clos

Compte tenu de la crise sanitaire du COVID19 et des recommandations du conseil scientifique afin de limiter la propagation du virus et d'assurer la sécurité des personnes il est demandé d'organiser la présente séance du conseil municipal à huis clos.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN (+ procuration

Stéphanie COLENO), Philippe PIGNET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Zoulikha LAMALAM, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Décide le huis clos de la session du conseil municipal de ce jour

✚ Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du **10 février 2021** ;

M PLATON sollicite plusieurs modifications :

Page 3 : «que le compte rendu des décisions soit joint au *Compte rendu* du conseil municipal (et non au PV) ».

Page 11 : remplacer le mot « administré » par *parents*.

A ANDREIS sollicite un rajout Page 4 – rapport n°3 +4 : « *Cette démarche est nouvelle, dans le passé cela n'était pas fait* »

Mme le Maire rappelle qu'une charte de l'élu local a été approuvée et c'est pour cela que ces 2 rapports sont établis en référence à l'alinéa 3 relatif au conflit d'intérêt.

Page 14 : M PLATON précise qu'il n'a pas voté contre ce rapport → cela sera vérifié avec la vidéo ?

Mme le Maire soumet au vote ces changements au procès-verbal du 10/02/2021

A l'Unanimité des membres les demandes de M PLATON sont acceptées et les modifications seront faites

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN (+ procuration Stéphanie COLENO), Philippe PIGNET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Zoulikha LAMALAM, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

02 Création d'emplois permanents - Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET, Hélène JANE, Vincent DAVAL, Nadine POURCIN (+ procuration Stéphanie COLENO), Philippe PIGNET (+ procuration Gérard BERAUDIER), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Zoulikha LAMALAM, Laurent LACROIX, Johan RAMERO, Dimitri FARRO (+ procuration Paula EIDENWEIL), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Crée 1 emploi d'agent polyvalent d'entretien à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021,
Crée 1 emploi d'agent d'entretien du service espaces verts à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021,
Approuve le nouveau tableau des effectifs présenté ci-dessous ;
Inscrit les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget 2021.

		Situation au 01/04/2021					
		Cat.	Postes pourvus	Postes vacants	Postes à supprimer	Postes à créer	Durée hebdo
Filière Administrative							
Directeur Général des Services	Titulaire	A	1	0	0	0	35
Collaborateur de cabinet	Contractuel	A	1	0	0	0	35
Attaché principal	Titulaire	A	1	0	0	0	35
Attaché	Titulaire	A	1	1	0	0	35
Rédacteur principal 1ère classe	Titulaire	B	0	0	0	0	35
Rédacteur principal 2ème classe	Titulaire	B	1	1	0	0	35
Rédacteur	Titulaire	B	1	1	0	0	35
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Titulaire	C	5	0	0	0	35
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	Titulaire	C	6	1	0	0	35
Adjoint Administratif	Titulaire	C	7	3	0	0	35
			24	7	0	0	
Filière Technique							
Ingénieur principal	Titulaire	A	0	1	0	0	35
Technicien Principal 1ère classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Technicien Principal 2ème classe	Titulaire	B	0	1	0	0	35
Technicien	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Agent de Maîtrise Principal	Titulaire	C	3	0	0	0	35
Agent de Maîtrise	Titulaire	C	4	1	0	0	35
Adjoint technique Principal 1ère classe	Titulaire	C	5	0	0	0	35
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Titulaire	C	17	1	0	0	35
Adjoint Technique	Titulaire	C	10	3	0	2	35
Adjoint Technique	Contractuel permanent	C	1	0	0	0	35
			42	7	0	2	
Filière Police Municipale							
Chef de service principal 1ère classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Brigadier Chef Principal	Titulaire	C	1	1	0	0	35
Gardien-Brigadier	Titulaire	C	2	1	0	0	35
			4	2	0	0	
Filière Culturelle							
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	Titulaire	C	0	0	0	0	35
Adjoint du patrimoine	Titulaire	C	1	0	0	0	35
			2	0	0	0	
Filière Médico-sociale							
Technicien paramédical	Titulaire	B	0	0	0	0	35
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1ère classe	Titulaire	C	2	0	0	0	35
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe	Titulaire	C	2	3	0	0	35
			4	3	0	0	
		TOTAL	76	19	0	2	

03 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire relatifs à la situation économique et financière de la collectivité doit permettre d'apporter les éléments nécessaires et suffisants pour la tenue du débat, et pour le vote prochain du Budget Primitif 2021.

L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021.

- Communication des décisions du Maire
- Questions diverses

La séance est levée à 21h